



## **Prise de position No 101**

### **Inclusion des personnes transgenres**

Une personne transgenre (ou « trans »<sup>1</sup>) est une personne dont l'identité ou l'expression de genre diffère du genre qui lui a été assigné à la naissance. Elle peut se considérer comme un homme, ou comme une femme, ou l'un ou l'autre selon le contexte ou à un troisième genre de son choix. Elle peut aussi ne pas se reconnaître dans quelque étiquette de genre que ce soit – certaines personnes préféreront le terme « non binaire » afin de se dissocier de la conception du monde dominante basée sur la dichotomie des genres. Les termes suivants sont aussi communément utilisés, parmi d'autres : personne transsexuelle, altersexuelle, non conformée à un genre, *genderqueer*, bispirituelle, de genre variable, de genre fluide, et pangerne.

Étant donné que certains hommes trans sont en mesure de procréer et que toutes les personnes trans ont droit à des services de santé sexuelle et reproductive, la CDAC soutient pleinement leur droit à l'avortement et aux soins de santé et leur inclusion dans les discussions et plaidoyers portant sur la justice reproductive.

### **Discrimination à l'endroit des personnes trans**

Les personnes trans sont souvent les cibles d'actes de violence extrême et de discrimination persistante. Les faits suivants proviennent d'une recherche menée par le Trans PULSE Project en Ontario : 20 % des personnes trans interrogées ont vécu une agression physique ou sexuelle en raison de leur identité et 34 % ont été menacées ou harcelées verbalement. De plus, 43 % des répondants trans ont tenté de se suicider, 35 % ont eu des pensées suicidaires durant l'année précédente et plus de la moitié montrent des symptômes associés à la dépression clinique.

Les personnes trans vivent de la discrimination lorsqu'elles tentent d'accéder à un logement, à un emploi et à des services sociaux ou de santé. Elles ont parfois de la difficulté à faire changer leurs papiers pour qu'ils reflètent leur identité de genre ressentie. Elles courent le risque de perdre la garde de leurs enfants lorsqu'elles sont en transition, et elles rencontrent des obstacles

---

<sup>1</sup> Toutes les personnes trans ne s'identifient pas au mot « transgenre » ou aux autres termes énumérés ici. Le mot « trans » est utilisé comme terme générique dans le présent document à des fins pratiques. Pour connaître les définitions des termes, consultez le lien suivant : [http://www.cdnaids.ca/files.nsf/pages/glossaire-elementaire-des-realites-trans/\\$file/Glossaire%20elementaire%20des%20realites%20trans.pdf](http://www.cdnaids.ca/files.nsf/pages/glossaire-elementaire-des-realites-trans/$file/Glossaire%20elementaire%20des%20realites%20trans.pdf)

lorsqu'elles tentent d'obtenir des services de procréation assistée (plus d'une personne trans sur quatre est un parent). Les personnes trans évitent souvent les lieux publics ou les contextes sociaux, comme les toilettes publiques, les gymnases, les écoles et les restaurants dans la crainte d'y vivre du harcèlement. Environ un tiers des personnes trans interrogées en Ontario ont dit avoir été obligées de quitter leur communauté pour assurer leur propre sécurité ou pour avoir accès à des services.

Le Trans PULSE Project a examiné les déterminants sociaux sur la santé de plus de 500 personnes trans en Ontario. Environ 40 % des répondants qui ont un médecin de famille ont vécu de la discrimination au moins une fois de la part de leur médecin en se voyant refuser certains soins ou en étant ridiculisées ou dénigrées. Lorsqu'elles ont eu recours à des services hospitaliers d'urgence, 10 % des personnes trans interrogées ont dit s'être fait refuser ou réduire des soins parce qu'elles sont trans; 21 % évitent d'aller aux urgences par peur.

Par crainte de subir de la discrimination, de nombreuses personnes trans se font passer pour des personnes cisgenres (dont l'identité correspond au genre assigné à la naissance). Selon l'enquête nationale sur la discrimination envers les personnes trans (*National Transgender Discrimination Survey*) réalisée en 2011 aux États-Unis, 71 % des personnes trans ont dit avoir caché leur genre ou leur transition pour ne pas subir de discrimination, et 57 % ont dit avoir retardé leur transition pour la même raison. L'estimation officielle du nombre de personnes trans aux États-Unis, soit 0,3 % de la population, risque d'être très en deçà des chiffres réels à cause de la réticence des personnes trans à révéler leur situation. On ignore la proportion réelle de personnes trans, mais on estime qu'elle se situe plutôt entre 2 % et 5 %.

### ***Autonomie physique et stigmatisation : les points communs***

Le mouvement pour le droit à l'avortement a toujours accordé une grande importance au pouvoir de chaque femme de décider si elle veut ou non avoir un bébé. Ce même droit à l'autodétermination corporelle doit, de toute évidence, s'étendre aux personnes trans, qui méritent que leur identité soit explicitement reconnue. En toute logique, on ne peut pas s'attendre à ce qu'une personne soit en mesure de prendre la meilleure décision possible pour elle-même si elle doit accepter en silence un langage qui n'admet même pas son existence.

Parker Molloy, journaliste étatsunienne et femme trans, a dit : « L'avortement est une question d'autonomie corporelle. Être trans est une question d'autonomie corporelle. L'avortement est une question trans. » Ce qui signifie que la justice reproductive et le droit à l'avortement s'appliquent aussi aux personnes trans. Pour sa part, la Dre Cheryl Chastine, qui pratique l'avortement en Illinois, affirme que : « Le mouvement ne peut pas refuser aux personnes trans une place dans les discussions sur l'avortement; elles y sont déjà. C'est aux autres de les reconnaître. » En d'autres mots, les activistes et le personnel de la santé ne devraient jamais présupposer que seules les femmes cis pourraient avoir besoin d'un avortement.

Se faire avorter et être trans sont deux expériences stigmatisantes, bien que l'une soit une action et l'autre, une identité. Steph Herold est la directrice générale du Sea Change Program, une organisation étatsunienne qui vise à réduire la stigmatisation liée à l'avortement. Elle relève de nombreux points communs entre ces deux expériences stigmatisantes qui peuvent nous aider à renforcer notre lutte et notre plaidoyer pour la justice reproductive, notamment : (*comm. pers.*, 16 mars 2015)

- Des politiques qui nuisent à l'accès aux soins de santé, notamment aux traitements hormonaux, aux chirurgies ou aux avortements.
- Des représentations erronées dans les médias qui reposent sur des stéréotypes, de la désinformation et des mythes au sujet des personnes trans ou *genderqueer*, ou des personnes qui ont recours à l'avortement.
- Des institutions qui ne savent pas comment interagir avec vous, que ce soit un hôpital qui ne fournit pas de soins reliés à la transition ou à l'avortement, ou une police d'assurance qui ne couvre pas les soins dont vous avez besoin.
- Des communautés où les gens peuvent entendre des leaders religieux, des amis ou des membres de leur famille dire des personnes LGBT qu'elles sont démoniaques, ou de l'avortement que c'est un acte diabolique.
- Des relations interpersonnelles où les personnes trans/*genderqueer* et les personnes qui se font avorter peuvent craindre d'être rejetées par leur famille et leurs amis, d'être pointées du doigt et de se sentir complètement isolées.

### ***Langage inclusif ou langage épïcène?***

La CDAC s'efforce de pratiquer l'inclusion des genres dans ses communications sur la justice reproductive, mais n'utilise pas nécessairement un langage épïcène, car celui-ci risque de privilégier les hommes cis (hommes nés hommes), et plus encore, de masquer le fondement de l'oppression contre laquelle lutte le mouvement pour la justice reproductive : le genre. Dans le passé, et encore aujourd'hui dans bien des parties du monde, ce sont les femmes qui ont été le plus opprimées en raison de leur sexe. Les rôles traditionnels féminins continuent d'être entretenus par le patriarcat et les religions institutionnalisées, un fait important qui est perdu de vue lorsqu'on utilise des termes épïcènes pour traiter de justice reproductive.

Le féminisme, à la base, vise l'abolition de la notion de déterminisme biologique, l'accès à l'égalité des chances pour les femmes et le respect des femmes en tant qu'êtres humains à part entière, et non principalement en tant que procréatrices ou en fonction de leur rôle sexuel, ce qui revient généralement à les subordonner aux hommes.

Ces dernières décennies, la reconnaissance des droits des personnes transgenres ajoute ces dernières à la liste des personnes opprimées en raison de leur genre. Les femmes cis (femmes nées femmes) et les personnes trans ont de la difficulté à obtenir justice parce que la société s'attend à ce qu'elles adoptent et maintiennent les rôles de genre traditionnels.

Notre vision du féminisme inclut les droits des personnes transgenres parce qu'en nous libérant de nos rôles de genre biologiques assignés à la naissance, nous faisons en sorte que les individus aient le droit de se définir en fonction du genre auquel ils se sentent appartenir, que ce soit celui qui leur a été assigné à la naissance, un autre ou aucun. De même, le droit de chaque individu de vivre sa vie à sa manière devrait être respecté et protégé – peu importe s'il souhaite se conformer ou non aux attentes traditionnelles reliées au genre.

L'identité de genre est très importante pour la plupart des gens, y compris les personnes trans dont une majorité s'identifie comme homme ou comme femme et préfère l'utilisation de pronoms masculins ou féminins. Selon une enquête nationale sur la discrimination envers les personnes trans réalisée aux États-Unis en 2011 (*National Transgender Discrimination Survey*), 26 % des personnes trans se dit être un homme 46 % se dit être une femme, 10 % se dit être d'un

troisième genre et 6 % comme se dit intersexuée. En Ontario, 4 personnes trans interrogées sur 5 se dit être un homme ou une femme. Par conséquent, le langage épiciène n'est pas toujours approprié, car il peut effacer ou nier l'identité de genre. C'est le cas en particulier lorsqu'il est question de sexualité et de reproduction, des domaines où la biologie et le genre sont particulièrement pertinents.

Pour ces raisons, la CDAC choisit d'utiliser un langage inclusif pour parler de justice reproductive en mentionnant spécifiquement les hommes trans et les personnes trans dans ses communications en plus des femmes, et en abordant les enjeux reliés aux personnes trans chaque fois qu'ils se présentent. Par ailleurs, nous incluons les femmes trans dans le mot « femmes ».

*Pour obtenir plus d'informations :*

- Le **Trans Pulse Project** : un projet de recherche communautaire qui examine l'impact social de l'exclusion et de la discrimination sur la santé des personnes trans en Ontario.
- Le **Trans Health Project**, Ontario Public Health Association : un exposé de principes pour l'amélioration de la qualité des services de santé publique et de l'accès à ces services pour les personnes trans.
- **L'Association professionnelle canadienne pour la santé des personnes transgenres (CPATH)** : il s'agit de l'organisation professionnelle multidisciplinaire et nationale la plus importante au monde en matière de soutien à la santé, au bien-être et à la dignité des personnes trans et altersexuelles.
- **Parents trans** : le projet Trans Family Law aide les parents trans et leurs enfants en fournissant des informations sur le droit de la famille aux personnes trans de l'Ontario.
- **Egale Canada Human Rights Trust** : le seul organisme de bienfaisance au Canada qui défend les droits des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT).